CSN

63e CONGRÈS
90 ANS

Rapport du comité national des jeunes

Pour la période 2008–2011, le comité national des jeunes avait ciblé quatre grands enjeux : l'environnement, la discrimination sur les statuts d'emploi, la conciliation famille-travail et le travail décent.

L'environnement

La CSN est sensibilisée depuis plusieurs années sur les questions environnementales. À cet égard, lors de notre dernier congrès, nous avons adopté plusieurs propositions visant la prise en charge de cet enjeu par les syndicats affiliés dans leur milieu respectif.Le comité national des jeunes organisait en novembre 2009 un rassemblement important sur cette question autour du thème *L'implication syndicale en environnement pour un développement durable*. Plus de 125 jeunes issus de nos syndicats affiliés y ont participé. Cet événement leur a permis de partager des expériences concrètes qui contribuent à dynamiser l'action syndicale en améliorant leur milieu de travail et leur milieu de vie.

À l'occasion de ce rassemblement, une déclaration sur les principes de développement durable fut adoptée. Cette déclaration se veut plus qu'un souhait, elle constitue un engagement sans pareil pour renouveler l'action syndicale dans les milieux de travail afin de faire changer les mentalités et pour inciter les entreprises à adopter des pratiques respectueuses des personnes et de l'environnement. Le conseil confédéral de décembre 2009 a fait sienne cette déclaration et, par la suite, le comité national des jeunes a participé, au printemps 2010, aux congrès des conseils centraux pour en faire le suivi auprès des syndicats participants. Enfin, lors du dernier Forum social de 2009 à Montréal, rappelons que le comité national des jeunes organisait en intersyndicale un atelier sur la question de l'environnement.

Les jeunes et le syndicalisme

Une journée de réflexion sur les jeunes et le syndicalisme s'est tenue le 12 novembre 2010 à l'Université de Montréal. Cet événement réunissait pour une première fois les comités des jeunes de plusieurs organisations syndicales, dont la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), le Syndicat des professionnelles et professionnels du gouvernent du Québec (SPGQ) et le Syndicat de la fonction publique du Québec (SFPQ). Cette journée a permis de dégager plusieurs constats intéressants et porteurs. Ainsi, les jeunes ne souhaitent pas une révolution au sein du mouvement syndical, mais bien une évolution. Nous n'avons pas assisté à une remise en question des organisations syndicales. Nous avons plutôt constaté la volonté de jeunes militants et militantes d'être des acteurs engagés dans leur organisation syndicale, tout en identifiant quelques aspects pour lesquels ils souhaitent des changements et pour lesquels les organisations pourraient consacrer plus de ressources et d'énergie.

D'abord, les jeunes présents à cette journée souhaitent que plus de jeunes s'impliquent aux divers échelons des organisations syndicales. S'il leur revient de prendre leur place, les participants à cette journée interpellent aussi les organisations en définissant des stratégies qui favoriseraient leur implication. Les personnes présentes ont également insisté sur la nécessité de mieux communiquer, de façon à améliorer le rayonnement du point de vue syndical au sein de la société et à l'intérieur du mouvement. De même, il faut avoir l'assurance que les membres aient toute l'information. Cela implique, par exemple, d'investir de nouveaux lieux d'expression, comme les médias sociaux, d'assurer des contacts humains directs et de travailler à la sensibilisation des jeunes. Les participantes et les participants à cette journée souhaitent continuer à partager leurs réflexions et, particulièrement, à renforcer les relations intersyndicales, de même qu'avec les autres alliés de la société, afin de faire face à la droite qui, elle, n'est pas en reste quant aux ressources déployées pour faire valoir ses intérêts. En terminant, rappelons que les membres du comité national ont participé lors des congrès des conseils centraux à des ateliers portant sur la question des jeunes et le syndicalisme avec comme réflexion le militantisme des jeunes, les conflits intergénérationnels.

Discrimination sur les statuts d'emploi, conciliation travail-famille et travail décent

Le comité national des jeunes a organisé, en novembre 2007, un rassemblement sur le thème *Les jeunes et le marché du travail : des défis à relever*. Ce rassemblement avait permis de traiter de plusieurs problématiques liées au marché du travail, dont la question des clauses de disparités de traitement en fonction du statut d'emploi dans les conventions collectives et le recours accru aux agences de placement. Ces rassemblements prennent toute leur importance, car c'est sous leur impulsion que la CSN a adopté, lors de son congrès de 2008, des résolutions afin d'encadrer le travail des agences de placement et de mettre fin aux clauses de disparité de traitement. La mise en œuvre de ces résolutions s'est traduite par la présentation, lors de la réunion du conseil confédéral de juin 2010, d'un document visant l'encadrement de ces agences. Elle s'est traduite également par la présentation et l'adoption, par le conseil confédéral en septembre 2010, de nos revendications contre la discrimination des statuts d'emploi ; enfin, lors de la réunion du conseil confédéral de décembre 2010, par la présentation d'un guide pour mettre fin aux disparités de traitement pour un milieu de travail plus équitable.

Rappelons que le comité national des jeunes a organisé, lors du dernier forum social en octobre 2009, deux ateliers en intersyndicale, dont un sur les obstacles que vivent les jeunes quant à l'accès à la syndicalisation. Lors de cet atelier, nous avons échangé avec les participants sur la discrimination liée aux statuts d'emploi. Finalement, le comité national des jeunes a participé à la consultation menant à l'adoption du guide syndical sur la conciliation famille-travail. Il a également pris part, lors des congrès des conseils centraux, à des ateliers sur le sujet. Enfin, soulignons la contribution du comité aux travaux entourant cette question au Comité consultatif jeunes de la Commission des partenaires du marché du travail.

La vie syndicale

Conscient de la difficulté d'intéresser les jeunes à la vie syndicale, le comité mise beaucoup sur les rassemblements annuels et sur la Formation soleil pour stimuler leur participation. On peut remarquer que leur nombre à cette formation augmente

considérablement d'année en année. D'ailleurs pour la première fois, deux sessions ont été offertes aux jeunes à l'été 2010. Le contenu de la formation a été révisé et on note une forte appréciation des participantes et des participants. Nous retrouvons de plus en plus de jeunes dans notre organisation. Le comité considère important que les syndicats affiliés envoient leurs jeunes à cette formation si nous voulons assurer une relève pour les années à venir. Pour atteindre nos objectifs, nous avons voulu que cette formation soit donnée par et pour des jeunes. Finalement, indiquons que tous les membres du comité national des jeunes participent aux éditions de l'Université syndicale d'hiver. Ils étaient présents à celles de 2010 et de 2011. Cet événement vise à approfondir la compréhension des participantes et participants des enjeux de développement économique et social.

La vie démocratique

Présentement, le travail politique du comité s'effectue essentiellement par sa participation à des instances consultatives gouvernementales et à des coalitions.

- Le comité est représenté au Comité consultatif jeunes (CCJ) de la Commission des partenaires du marché du travail (Emploi-Québec). Ce comité a la responsabilité de définir les problèmes vécus par les jeunes dans leurs démarches d'intégration, de réintégration et de maintien en emploi.
  Le CCJ a traité de plusieurs sujets lors des trois dernières années tels que la conciliation famille-travail chez les jeunes, le renouvellement de la main-d'œuvre, le travail atypique, la transformation du marché de l'emploi chez les jeunes et la reconnaissance des acquis et des compétences.
- Un membre du comité suit les travaux de la Coalition concertation jeunesse.
- Le comité est représenté au groupe de travail éducation de la CSN. Il contribue également aux travaux du Chantier de l'économie sociale et il a participé en 2010 au forum Génération d'idées.
- Sur la scène internationale, nous sommes présents au comité des jeunes de la Confédération des syndicats des Amériques (CSA-CSI). Nous avons participé au dernier congrès en 2010 où nous avons abordé plusieurs questions, dont le travail décent, la syndicalisation des jeunes et celle des personnes vulnérables (travailleurs migrants).

Perspectives

Le comité croit qu'avec la montée de la droite et les attaques incessantes dont est victime le mouvement syndical, il doit amorcer une réflexion importante sur la question de la démocratie syndicale. En effet, depuis plusieurs mois, on tente de s'en prendre au caractère démocratique des syndicats en laissant sous-entendre que le mode d'adhésion syndicale est biaisé parce qu'il n'y a pas de vote à scrutin secret. Dans les faits, on soutient ouvertement que si les jeunes avaient vraiment le choix de voter à scrutin secret pour obtenir un syndicat, ils refuseraient dans la majorité des cas.

Le comité considère qu'il devient prioritaire de contrer ces arguments qui, en plus de tenir lieu de légendes urbaines, sont complètement faux. En ce sens, des campagnes de formation et d'information auprès des jeunes travailleurs et travailleuses de tous les milieux s'imposent, car malheureusement l'argumentation patronale fait insidieusement son œuvre. La question de la syndicalisation des jeunes s'avère également une question importante. Depuis le début des années 1980, l'emploi précaire ou atypique est devenu le lot d'un nombre croissant de personnes. De nouvelles formes d'exploitation des travailleurs foisonnent : travail à temps partiel, à domicile, travail autonome, travail sur appel, travail pour des agences de placement. Des milliers de travailleurs et surtout de travailleuses n'ont pas accès à la syndicalisation qui obligerait l'employeur à négocier collectivement leurs conditions de travail. La raison est simple et connue, le Code du travail a été conçu à une époque où le statut du salarié était simple : un salarié à temps plein et à durée déterminée chez un employeur connu et stable. Le comité considère qu'il est temps pour l'État de reconnaître que le modèle actuel de représentation n'est plus satisfaisant et que les dispositions du Code du travail ne sont plus adaptées aux transformations des conditions économiques et sociales dans lesquelles évoluent les collectivités du monde du travail. En ce sens, le comité considère que sans modifications aux lois du travail, ce sont des milliers de jeunes travailleuses et travailleurs qui sont privés injustement du droit à la syndicalisation.

La désertion des services publics, autant en santé qu'en éducation, s'avère une préoccupation importante du comité. À la suite des derniers budgets du gouvernement du Québec et des attaques soutenues de la droite pour une privatisation tous azimuts, le comité considère que l'enjeu du maintien des services publics doit être une priorité. En ce sens, il devient essentiel de rappeler aux jeunes la façon dont les organisations syndicales se sont battues pour obtenir la gratuité des services en santé et en éducation.

Finalement, les membres du comité national des jeunes entendent se pencher sur l'utilisation des nouveaux moyens de communication afin de favoriser un meilleur partage de l'information, une meilleure participation dans les instances syndicales. En ce sens, l'utilisation des réseaux sociaux par les syndicats doit devenir une priorité dans la mesure où, de plus en plus, une grande majorité de jeunes communiquent entre eux par courriel ou avec les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, etc.).

Composition du comité

Le comité national des jeunes est composé de six membres représentant les conseils centraux et les fédérations. Au cours des trois dernières années, le comité était composé de : Audrey Lefebvre-Sauvé, Jean-Thomas Courchesne, Marisol Durand, Anick Ferland, Michael Perron-Côté et Alexandre Roy. Au cours du dernier mandat, les personnes suivantes ont également fait partie du comité : Valérie Gauthier, Stéphanie Côté et Philippe Dufresne. Le comité a été appuyé dans ses travaux par Nathalie Guay, conseillère syndicale du module recherche du Service des relations du travail, Marcel Pepin, adjoint au comité exécutif (2008–2009), et François Lamoureux, adjoint au comité exécutif (2009–2011). Lise Poulin, secrétaire générale de la CSN, en est la responsable politique.

REDISTRIBUER
UNIR
RE
RÉclamer
RÉ
REverdi
RE
RÉ
CSN
63e CONGRÈS
90 ANS